



PROJET DE PARC ÉOLIEN PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE

COMPTE RENDU

**COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN – 1ÈRE SESSION DE TRAVAIL
16 DÉCEMBRE 2019**

COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN — COMPTE RENDU 1ÈRE SESSION DE TRAVAIL

Dans le cadre du projet éolien cours de développement sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie, la **société SOLVÉO Energie, désireuse de travailler en collaboration avec les acteurs locaux dans l'objectif de construire un projet concerté ayant du sens pour la commune et ses habitants**, a choisi d'organiser un comité consultatif éolien.

Objectif du comité consultatif :

Ce comité entend ainsi être un espace d'échange et de réflexion permettant aux personnes intéressées, habitants ou élus de la commune de :

- Se familiariser avec les étapes du développement d'un projet éolien
- Prendre connaissance de la démarche d'information d'ensemble prévue par SOLVÉO et pouvoir lui faire des suggestions afin d'informer au mieux, riverains et habitants
- Apporter une expertise d'usage du territoire permettant d'enrichir les études techniques et d'aboutir à un projet prenant en compte le territoire vécu
- Faire des propositions sur les mesures d'accompagnement sur lesquelles SOLVÉO pourrait s'engager pour les différentes phases de la vie du projet : développement / phase travaux / phase d'exploitation du parc éolien
- Amorcer une réflexion locale sur le fléchage des retombées financières pour la commune et sur les possibilités de financement participatif concernant ce projet.

Une première session de travail a été organisée le 16 décembre 2019 à 19h30 à la mairie de Paizay.

Le présent document reprend le contenu de la présentation effectuée et synthétise les échanges de cette première session de travail.

Participation 1^{ère} session :

- ▶ **5 habitants du village étaient présents pour cette première session.** Parmi eux 3 membres du conseil municipal actuel et des personnes résidant à Saveille, Embourie et Paizay.
- ▶ **Pour Solvéo Energie**, Adeline Mancel, la cheffe de projet, accompagnée de Julien Cloteau
- ▶ Marie Leugé-Maillet et Audrey Benassi de **l'Agence Tact** animaient la réunion.

Nota Bene: La liste des participants n'est absolument pas figée et toute personne intéressée habitant la commune pourra rejoindre le comité consultatif pour ses prochaines sessions.

Ordre du jour de la séance

1

- Les acteurs du projet
- La démarche d'information et de concertation
- Les enjeux de l'éolien : pourquoi développer l'éolien ?
- Le projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie étape par étape

2

Temps d'échanges :

- 1) L'éolien
- 2) Un projet au bénéfice du territoire
- 3) La démarche proposée à Paizay-Naudouin-Embourie

Les acteurs du projet

Le porteur de projet : SOLVÉO Énergie



GRUPE SOLVÉO

PME française familiale

SOLVÉO DÉVELOPPEMENT

- un dirigeant :
JM MATEOS
- 130 personnes

SOLVÉO ÉNERGIE

Production d'énergies renouvelables
Acquisition, développement, financement,
exploitation et supervision de centrales d'énergie renouvelable
Photovoltaïque - Eolien - Autres activités

MATÉOS ÉLECTRICITÉ

Electricité industrielle
tertiaire, bâtiment, maintenance
Energie photovoltaïque
construction, maintenance et exploitation

Plusieurs fermes éoliennes de 7 à plus de 30MW sont en cours d'instruction ou autorisées

Près de 70 MW déposés en 2018

Plus de 40MW installés dont :

13 MW en centrales solaires de grandes dimension en partenariat avec des filières agricoles

4,7 MW en centrales solaires de toitures publiques (37 lycées de Midi-Pyrénées)

14 MW en centrales solaires de toitures (industriels, agricoles et BBC)



L'agence Tact



Tact accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent.

Pour Tact, accompagner signifie :

- s'immerger dans le territoire de projet,
- comprendre le système d'acteurs local,
- identifier les besoins en matière d'information et de concertation,
- anticiper les difficultés et co-piloter la stratégie d'intégration locale et de pédagogie associée.

La démarche d'information & de concertation

La démarche proposée



ÉLECTIONS MUNICIPALES

mars 2020

4^{ème} trimestre 2019

1^{er} trimestre 2020

2^{ème} trimestre 2020

DÉVELOPPEMENT DU PROJET



INSTRUCTION

ELUS


Entretiens élus
intercommunalité


Présentation
conseil municipal
PNE

Présentation
conseils municipaux
limitrophes

CITOYENS


Comité consultatif
éolien n°1


Comité consultatif
éolien n°2


Comité consultatif
éolien n°3

RIVERAINS


Porte-à-porte
riverains


Ateliers riverains



Respect du cadre
réglementaire
de la concertation
volontaire

GRAND PUBLIC


Bulletin
d'information 1


Action
Presse


Publication avis
PQR x2


Dossier de la
consultation


Site
internet


Affichage


Bilan de la
concertation

CITOYENS
INVESTISSEURS


Réunion référent
financement participatif


Groupes de travail
financement
participatif

Le comité consultatif éolien dans la durée

16 décembre 2019

Atelier n° 1 : Les enjeux de l'éolien

Objectifs :

1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le contexte de son développement
2. Présenter l'avancement du projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie
3. Présenter la démarche d'information et de concertation prévue
4. Identifier les sujets de préoccupations principaux

Livrable :

1. Compte-rendu incluant les propositions faites par les participants lors de l'atelier

Février 2020

Atelier n° 2 : Le parc éolien comme ressource pour le territoire

Objectifs :

1. Comprendre les mécanismes des retombées financières et amorcer une réflexion locale sur le fléchage des ces retombées pour la commune
2. S'informer sur les possibilités de financement participatif concernant ce projet

Livrable :

1. Compte-rendu incluant les propositions faites par les participants lors de l'atelier

Mai- juin 2020

Atelier n° 3 : Le projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie

Objectifs :

1. Présenter le résultats des états initiaux
2. Présenter les variantes de projet à l'étude
1. Comprendre la phase de l'étude d'impact et la logique Eviter Réduire/Compenser
1. Faire des proposition de mesures d'accompagnement

Livrable :

1. Compte-rendu incluant les propositions faites par les participants lors de l'atelier

POURQUOI DÉVELOPPER L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ?

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Le constat actuel

Un équilibre climatique naturel déréglé par les émissions de gaz à effets de serre

Des **conséquences climatiques et environnementales déjà bien visibles** (phénomènes climatiques extrêmes, désertification, fontes des glaces, hausse du niveau de la mer, etc)

Une répartition des énergies qui pose **des questions économiques, politiques et de sécurité**

L'horizon de la transition énergétique

seule réponse aux défis du changement climatique, à la raréfaction des ressources naturelles et à l'évolution de la demande en énergie.

Développement des énergies renouvelables

Non émettrices de GES et s'appuyant sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète



Sobriété et efficacité énergétique

Réduire la consommation et produire des logements, des infrastructures qui consomment moins d'énergie

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Une solution performante et écologique...



- Le vent : une ressource **gratuite et inépuisable**, donc renouvelable et disponible
- L'évolution des technologies permet de produire de l'électricité avec des vents de plus en plus faibles
- Une éolienne produit de l'électricité à **85 % du temps**

... qui répond aux enjeux climatiques

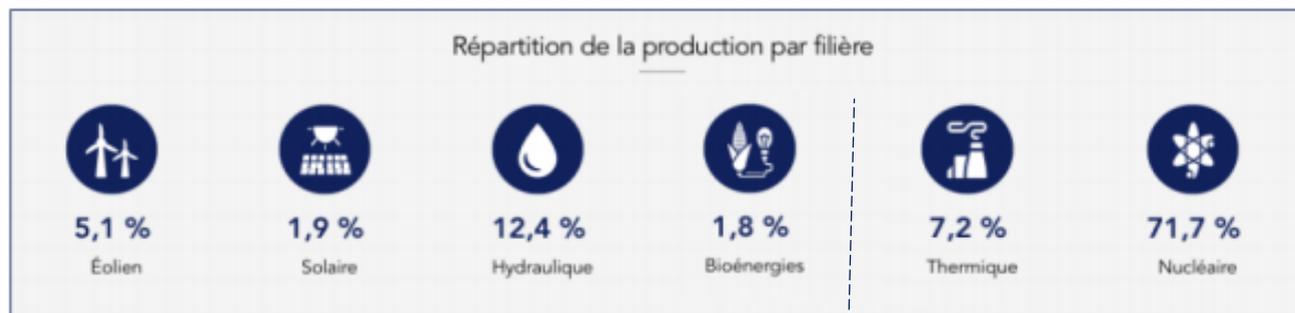
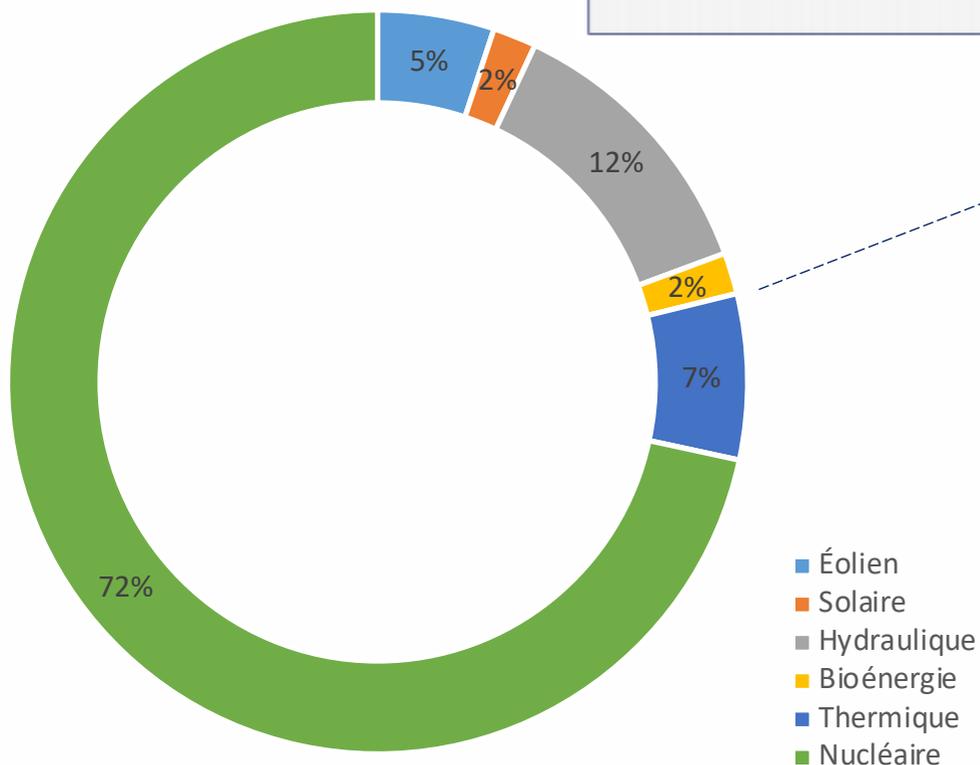
- **Un très faible taux d'émission de CO₂ de 12,7g CO₂/kWh** (contre 82g CO₂/kWh en moyenne pour le mix énergétique français actuel)
- Une éolienne n'émet aucun GES lorsqu'elle produit de l'électricité. On parle d'**énergie « décarbonnée »**.
- Un des temps de retour énergétique parmi les plus courts de tous les moyens de production électrique : **1 an pour 20 ans.**

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Le mix énergétique français

Production électrique totale 2018

Source RET « Bilan Electrique 2018



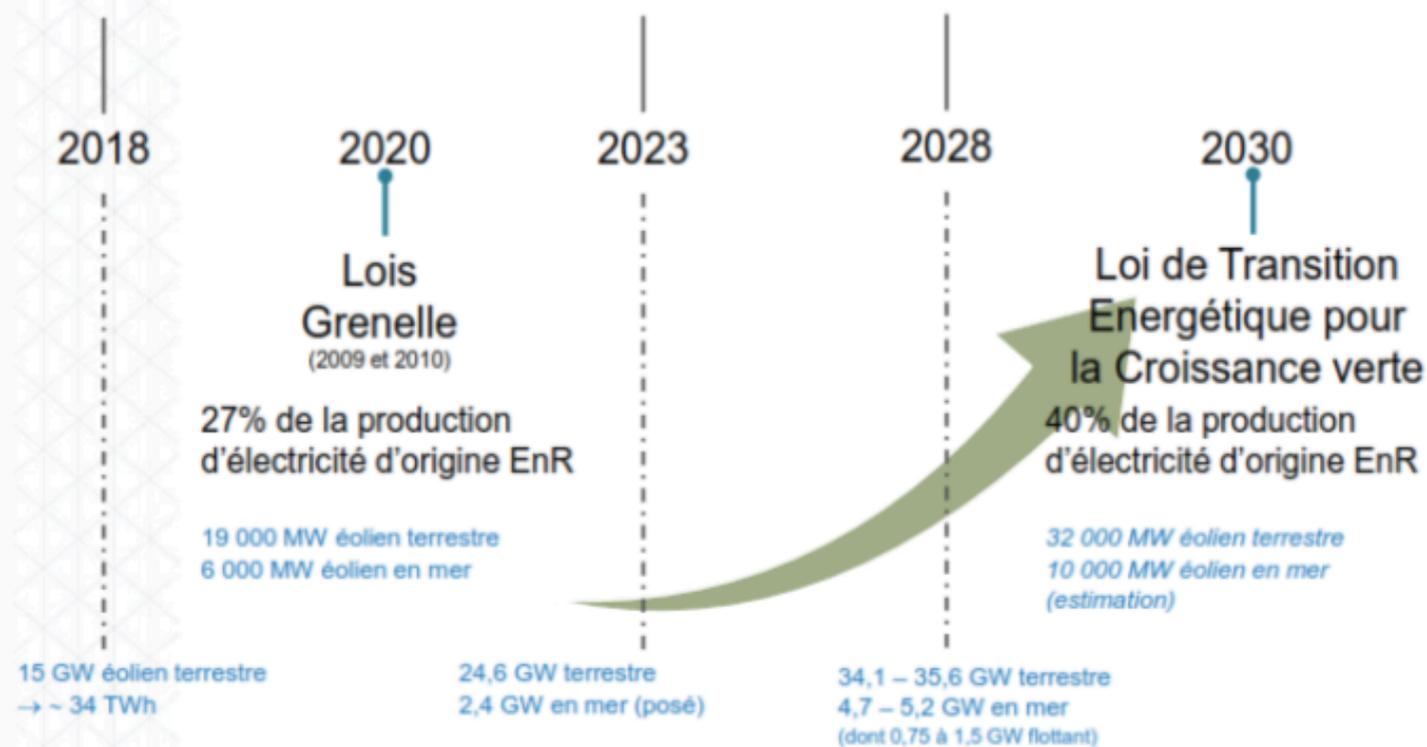
En 2018, la contribution de l'éolien dans la production totale d'électricité en France a augmenté de 13,4 % par rapport à 2017

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Des objectifs nationaux et régionaux

- 2007 : **loi Grenelle** → objectif de 23 % de la consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2020.
- 2008 : « **Paquet climat-énergie** » fixé par l'Union Européenne → « 3 x 20 » à l'échelle de l'UE.
- 2015 : **loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte** → objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable fixé à 40 %.

• PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie



En 2018, les EnR ont contribué à hauteur de 22,7% à la couverture de la consommation d'électricité en France

Avant révision :
21,5 – 26 GW terrestre
3 GW en mer (posé)

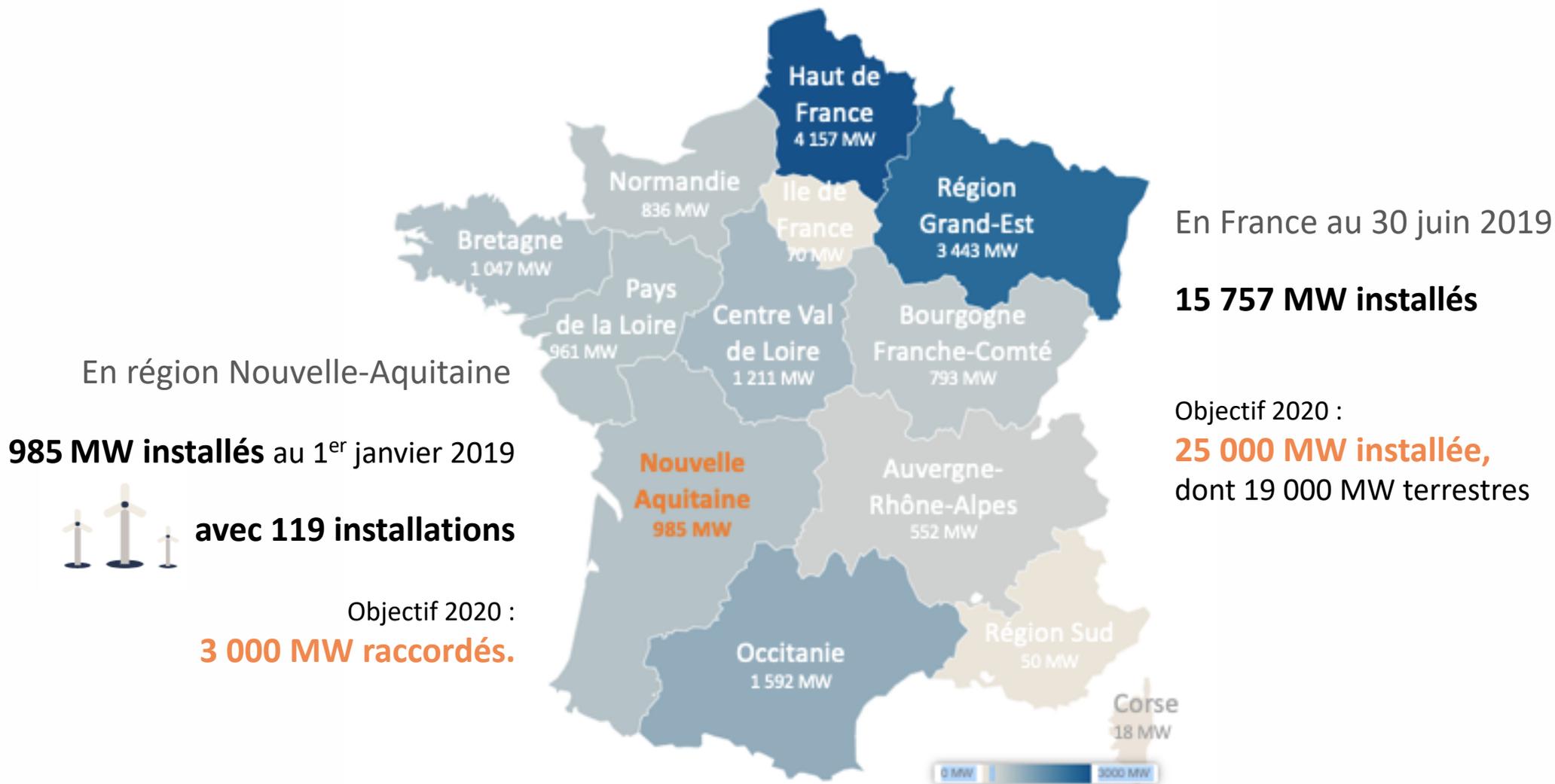
34,1 – 35,6 GW terrestre
4,7 – 5,2 GW en mer
(dont 0,75 à 1,5 GW flottant)

Le saviez-vous ?

la France dispose du
2^{ème} gisement de vent
en Europe

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Des efforts à poursuivre pour l'atteinte des objectifs



* au 1er semestre 2019

Sources : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD au 30 juin 2019

Questions et réactions des participants sur le développement éolien

Un déséquilibre du développement éolien au plan régional ?

La présentation de la carte avec les objectifs régionaux, amène un des participants à faire remarquer que si la Nouvelle Aquitaine est encore loin de ses objectifs, ce n'est pas à cause des départements du Nord de la région (Vienne, Deux-Sèvres, Charente Maritime et Charente) sur lesquels l'éolien est beaucoup plus développé qu'au sud.

Outre un constat de terrain sur les nombreux projets éoliens présents en nord Charente, il est notamment fait référence à la récente prise de position en ce sens des présidents de ces 4 départements.

Les participants indiquent qu'ils trouveraient intéressants de connaître le chiffre pour le département de la Charente.

► En réponse :

En France l'Etat a confié le développement des énergies renouvelables au secteur privé. Les zones de développement éoliens qui existaient ont été supprimées au printemps 2013. De fait, les développeurs éoliens sont ainsi chargés d'identifier des zones propices à l'implantation de parcs éoliens en l'absence complète de zonage planifié par la puissance publique (Etat ou collectivités locales).

L'identification se fait dans un premier temps par la juxtaposition des cartes répertoriant les servitudes et des contraintes rendant impossibles l'installation d'éolien sur certains espaces. Les servitudes liées à l'aviation civile et militaire ainsi qu'aux radars météorologiques, par exemple, sont prises en compte. À cela il faut ajouter l'interdiction d'installer des éoliennes à moins de 500 m d'une habitation.

En résulte une « carte à trou » mettant en évidence des zones sur lesquelles l'implantation est théoriquement possible mais pour lesquelles il reste encore à :

- étudier l'opportunité en terme d'exposition aux vents
- obtenir l'accord des propriétaires et locataires des terrains de la zone
- obtenir l'accord du ou des conseils municipaux concernés pour lancer les études (ce dernier point n'est pas obligatoire au plan réglementaire mais constitue une bonne pratique suivi par l'ensemble de la profession au point d'être devenu un standard).



Exemple de carte délimitant toutes les zones incompatibles avec le développement éolien sur le territoire de PNE. Et laissant apparaître les zones d'études possibles.

Une fois pris en considération tous ces éléments , **les zones disponibles ET pertinentes** au plan économique pour implanter un parc ne sont pas très nombreuses ce qui explique qu'elles concentrent de nombreux projets.

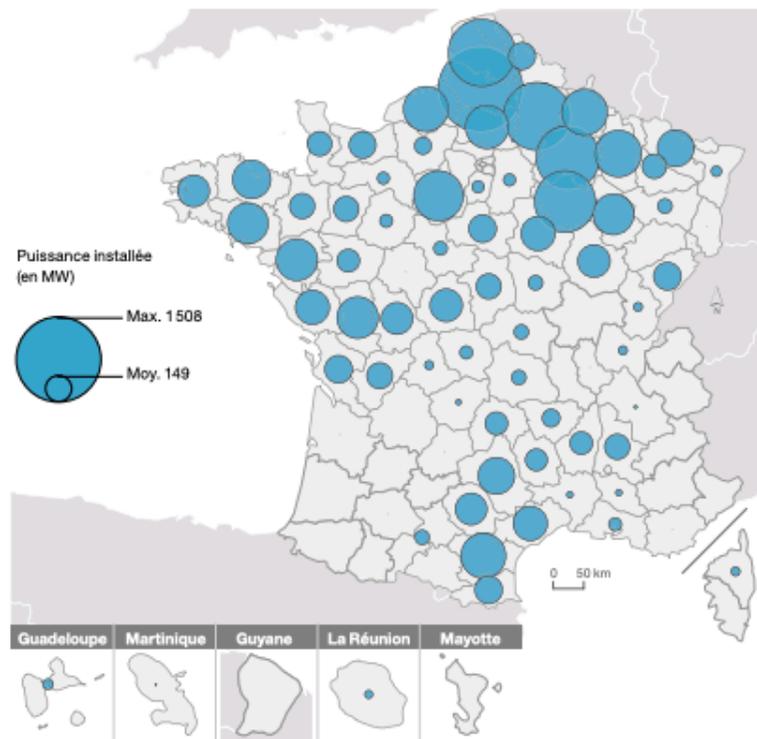
Une grande partie du territoire de la Nouvelle Aquitaine est concernée par des servitudes aériennes incompatibles avec l'implantation de parc éoliens. Cela est notamment du à la présence de bases militaires (bases aériennes de Mont-de-Marsan, de Cazaux, de Bordeaux Mérignac)

Nota Bene: il n'existe pas de chiffres récents agglomérés au niveau départemental, notamment sur les objectifs de production électrique ENR.

Concernant les parcs en fonctionnement au niveau de chaque département, il est possible de se référer à cette carte de fin 2018:

PUISSANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2018

En MW



Source : SDES, d'après raccordements Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Adeline Mancel rappelle que le développeur éolien doit prendre en compte la présence des parcs éoliens existants **mais aussi des parcs éoliens autorisés dans les études qu'il fait réaliser dans le cadre de sa demande d'autorisation** (notamment pour l'étude paysagère).

De plus, le préfet prend aussi en compte le niveau atteint par le territoire vis-à-vis des objectifs de production d'énergie renouvelable. Dans le cas d'un contexte très « concurrentiel » avec un territoire ayant déjà accueilli de nombreux projets, le préfet est potentiellement plus exigeant sur la qualité des projets qui lui sont soumis.

Pour Monsieur le maire, la concentration de projets sur le nord Charente s'explique non seulement par l'absence de servitudes aériennes sur la zone, mais aussi par les difficultés économiques du territoire qui amènent les conseils municipaux à être plus nombreux qu'ailleurs à donner leur aval au développement de parc pour tirer parti des retombées financières. Il ajoute qu'en faisant une déclaration, les présidents de département vont à l'encontre des élus communaux.

Pourquoi y a-t-il autant d'éolien par rapport au photovoltaïque en nord Charente ?

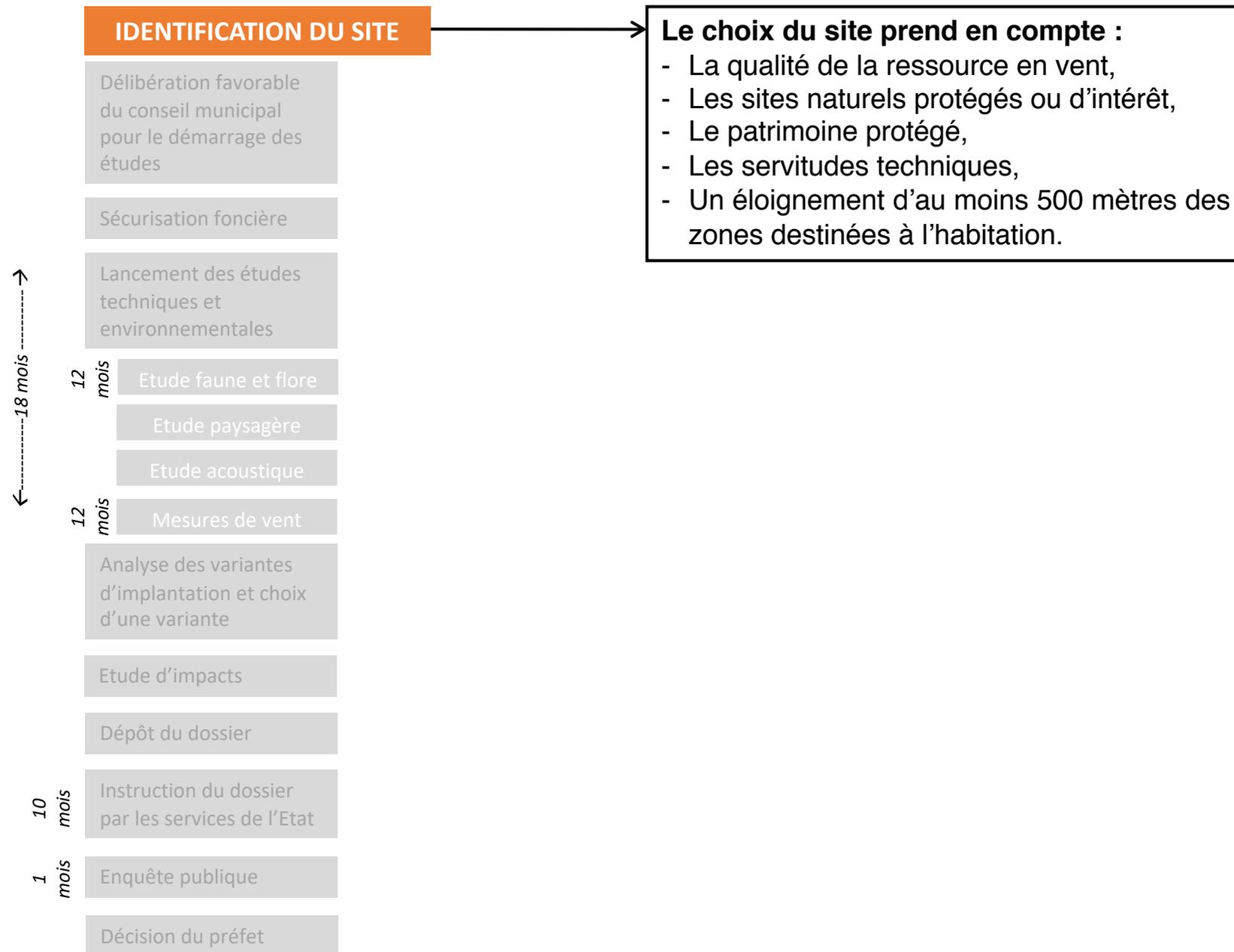
Un des participants fait remarquer que l'éolien pose moins de problème d'approvisionnement et de recyclage que le solaire photovoltaïque.

Adeline Mancel explique que pour les entreprises comme SOLVÉO qui développe aussi des projets de grands parcs photovoltaïque au sol, elles concentrent leur effort sur des zones disposant d'un ensoleillement plus favorable (ce qui ne veut pas dire que le solaire n'est pas pertinent pour les collectivités et les particuliers).

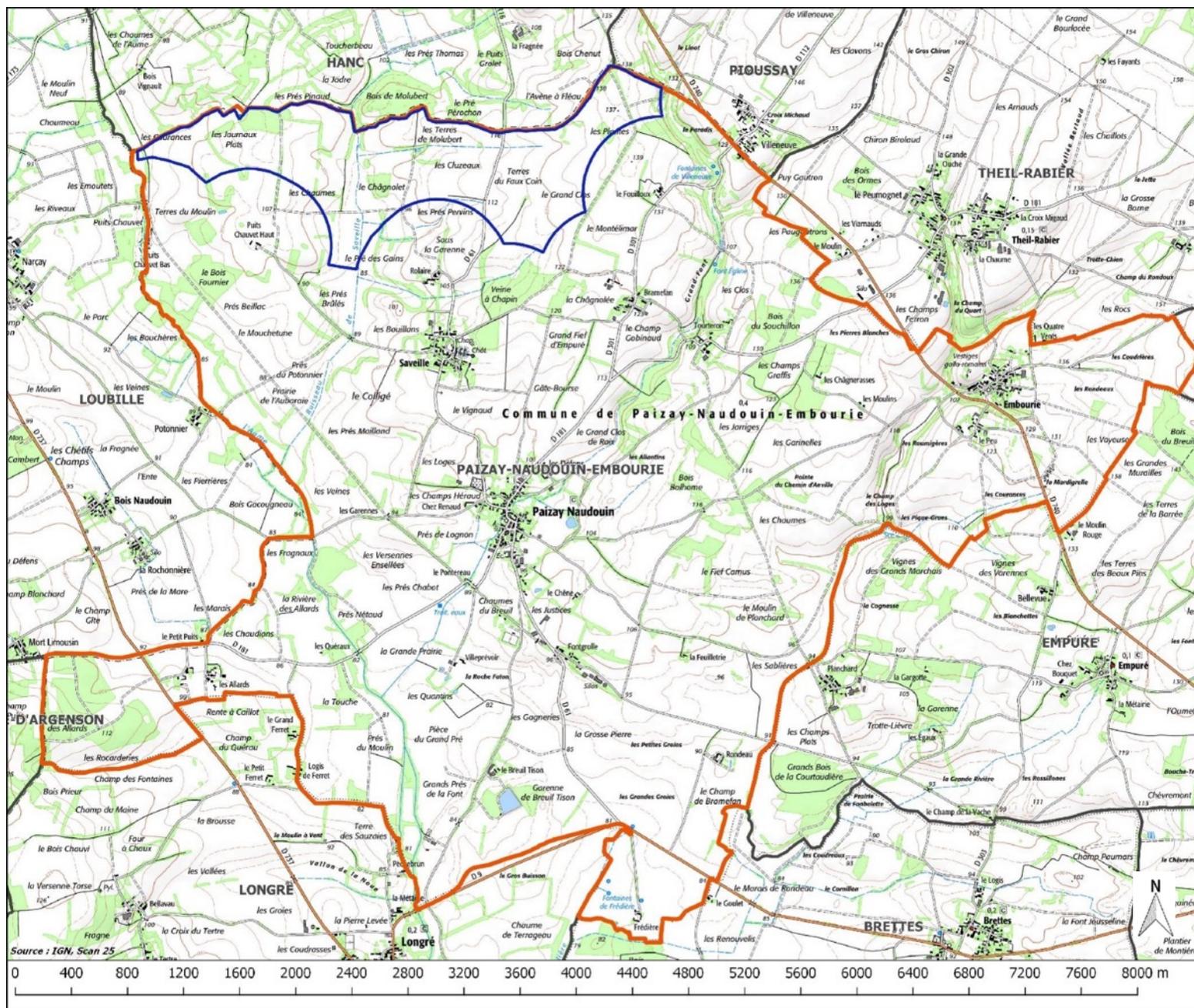
Monsieur le maire ajoute que sur Paizay la question avait été étudiée mais que ce n'est pas une zone favorable pour un grand parc car elle est légèrement sismique et que les bâtiments de France impose des restrictions en la matière dans le secteur.

Les étapes d'un projet éolien

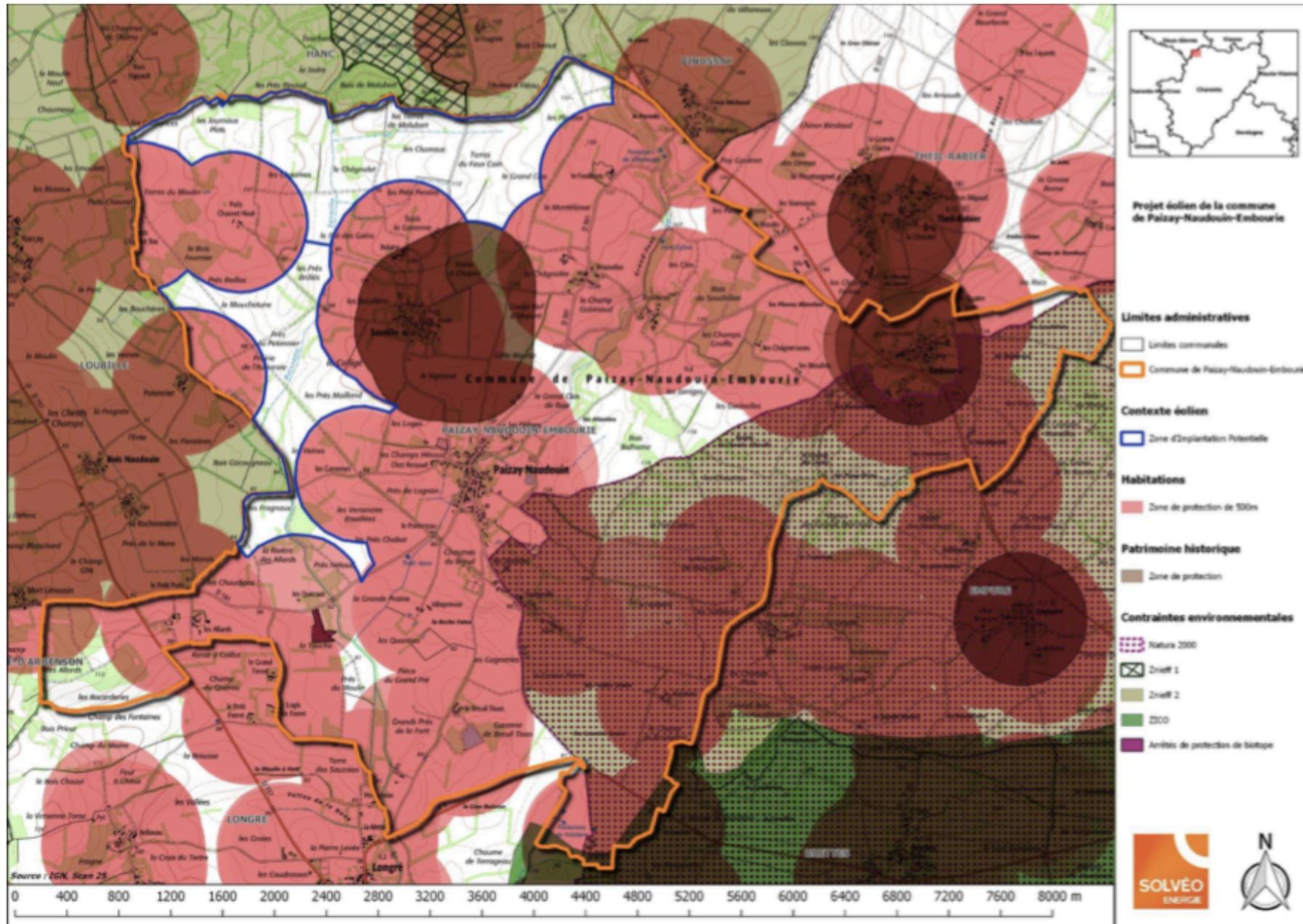
Le projet éolien de PNE : étape par étape



La zone d'études



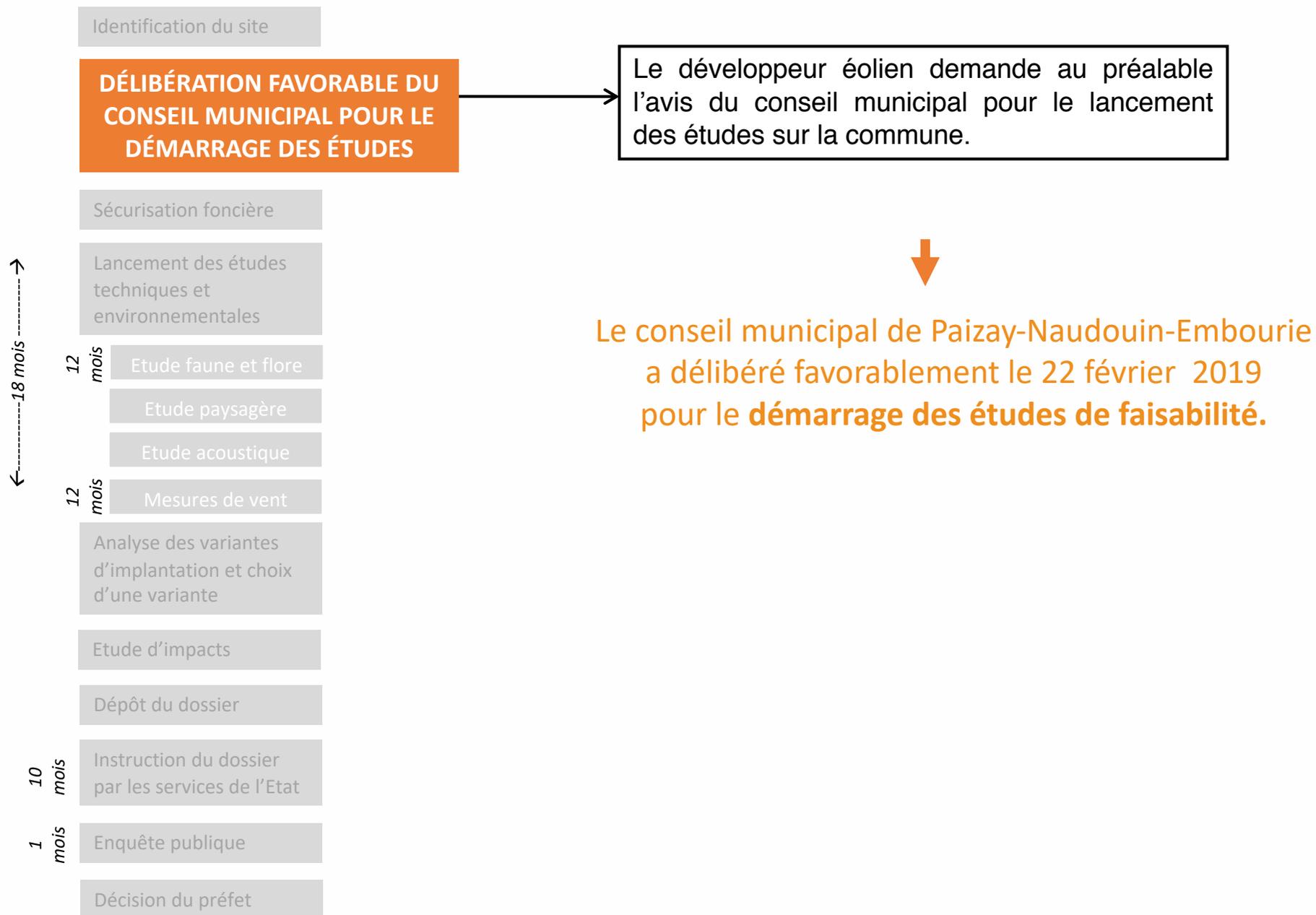
La zone d'études



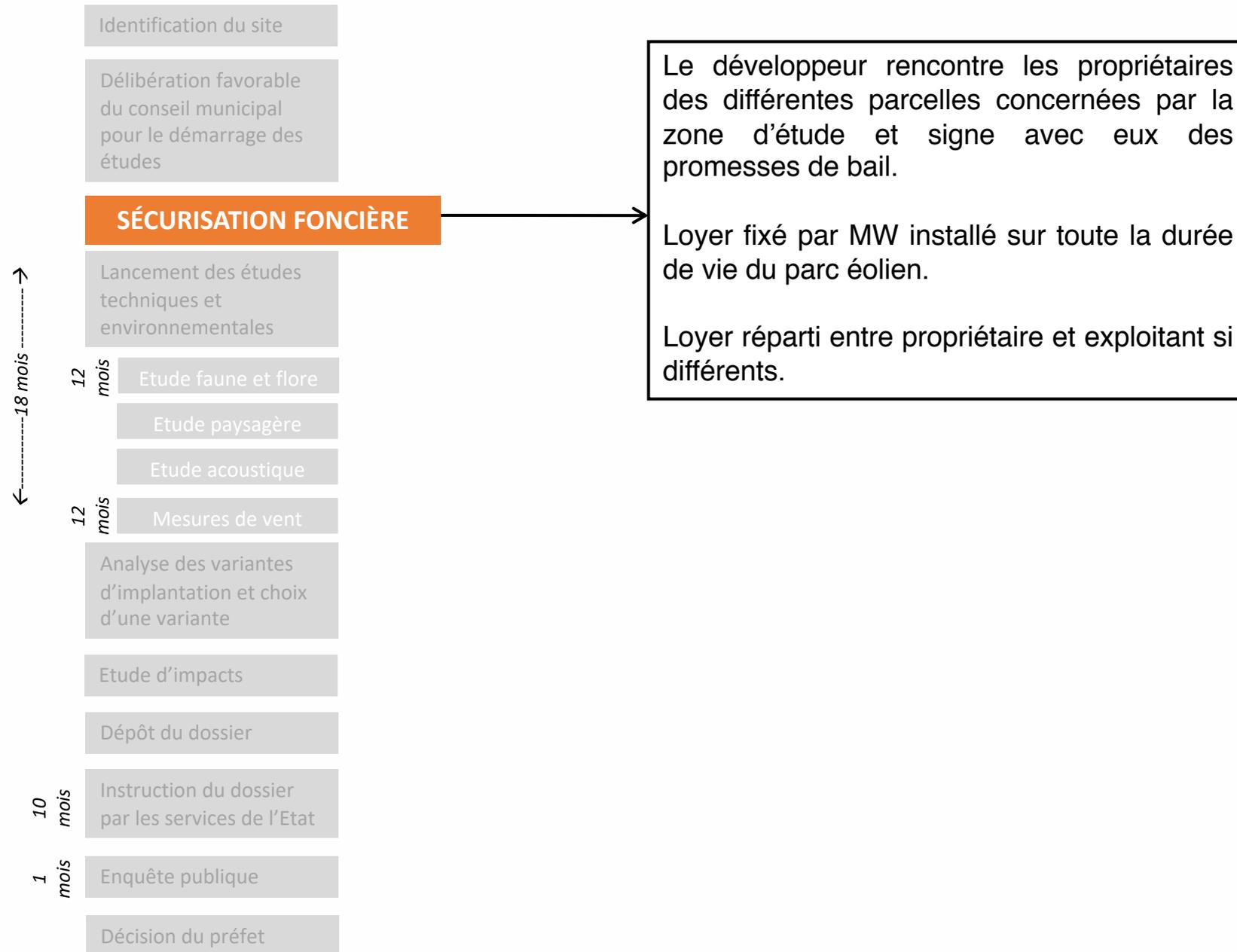
La zone d'études



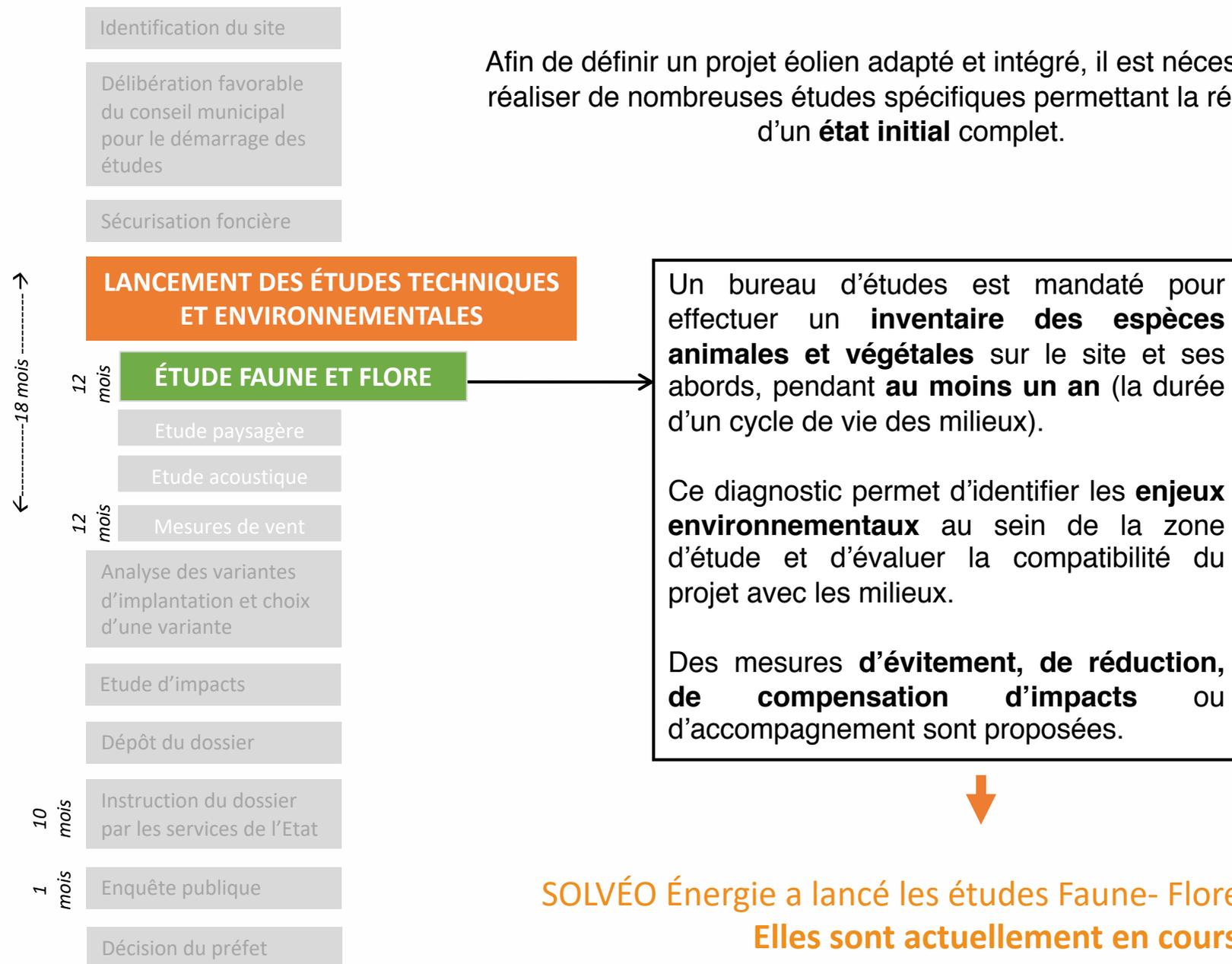
Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



SOLVÉO Énergie a lancé les études Faune- Flore en mars 2019
Elles sont actuellement en cours.

Des bureaux d'études dédiés

Étude environnementale

Impact et
Environnement



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Étude paysagère

en cours de
définition

Étude acoustique

DELHOM
Acoustique



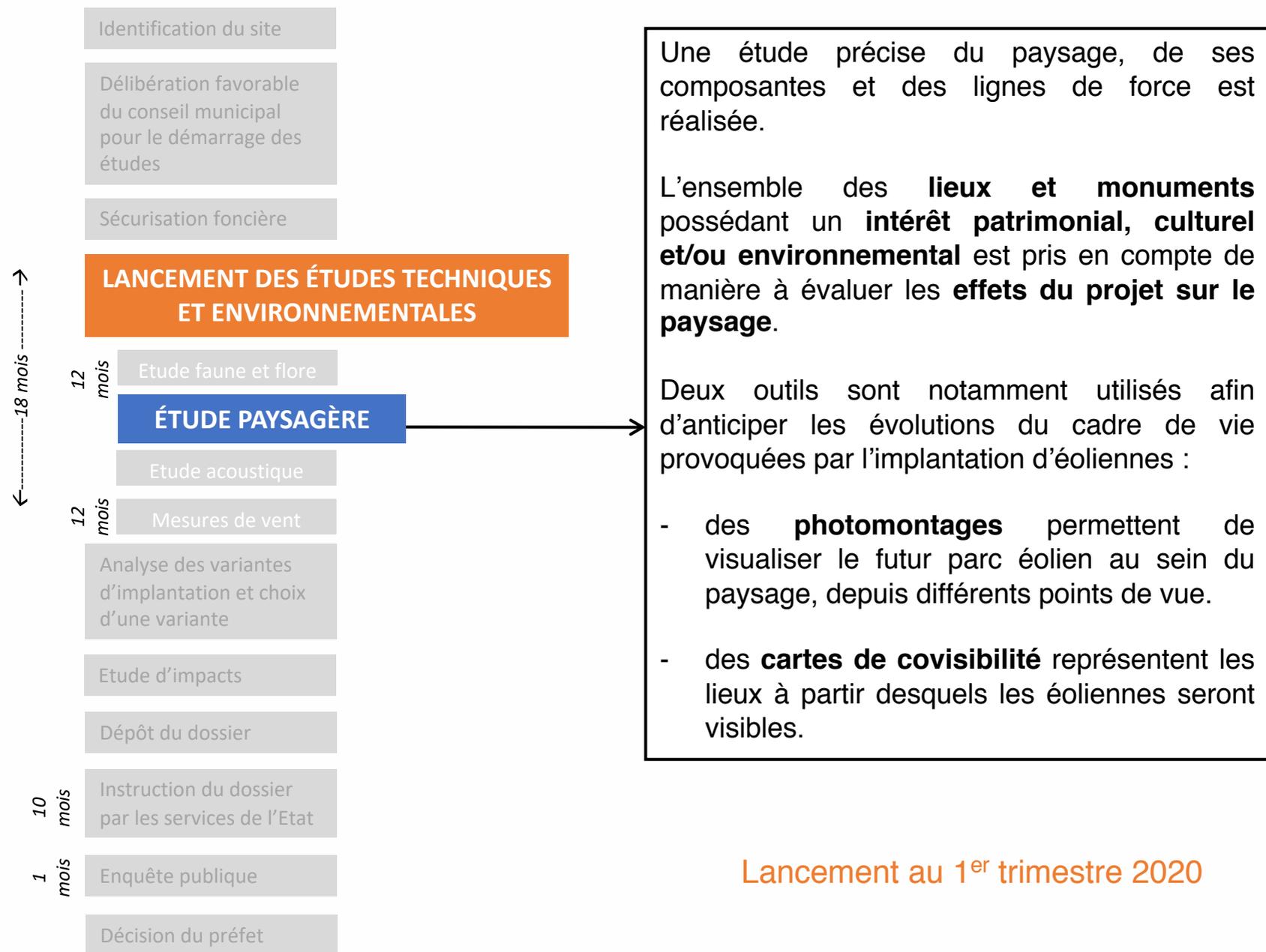
/ Questions et réactions des participants /

Est-il envisageable d'avoir un bureau d'étude indépendant nommé par la préfecture ?

La réglementation prévoit que c'est le développeur qui engage et paye les différents bureaux d'études. Ceux-ci sont des spécialistes de leur domaine respectif qui travaillent avec plusieurs clients différents. Ils mènent leurs études de terrain avec beaucoup de sérieux et avec un souci constant d'objectivité car c'est le gage de leur crédibilité auprès des services de l'Etat qui sont également leurs clients pour d'autres types de projets.

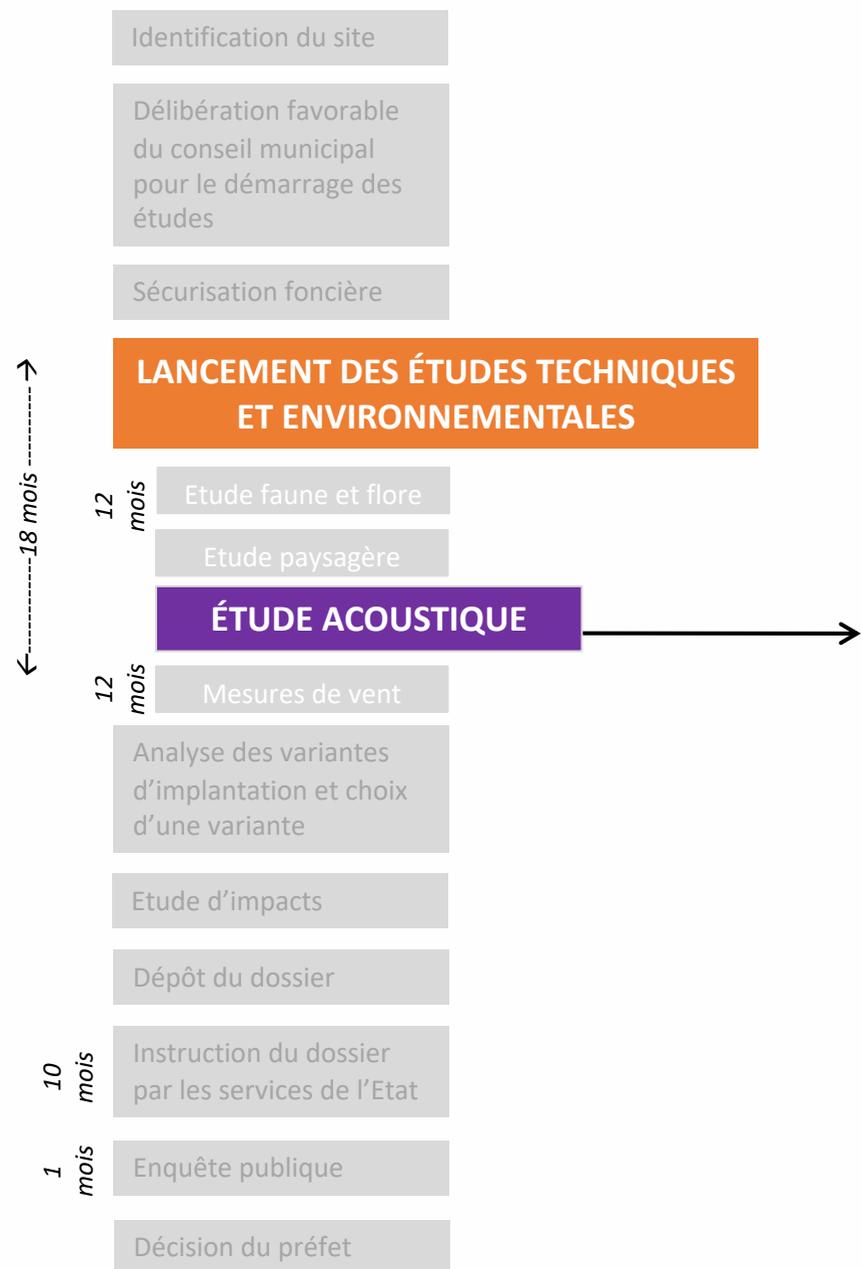
Monsieur le maire indique suite à cette question qu'il a lui-même accompagné la personne en charge de l'étude sur les chauves-souris. Il tient notamment à souligner qu'il a pu constater que celle-ci ne faisait l'impasse sur aucune cabane, grange ou autre endroit susceptible de fournir un gîte à ces animaux. Cela l'a convaincu du sérieux des études d'état initial conduites pour ce projet.

Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Lancement au 1^{er} trimestre 2020

Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Sonomètre

→ Les mesures acoustiques seront réalisées suite à l'installation du mât de mesure de vent, **au 1er trimestre 2020.**

→ La campagne de mesure acoustique se déroulera sur 10 à 15 jours



La réglementation prévoit qu'une nouvelle installation ne doit pas provoquer une **émergence sonore** de **+5dB le jour** et de **+3 dB la nuit** par rapport à l'état initial.

Des **mesures du « bruit ambiant »** sont faites avant l'installation du parc. Puis, l'effet du parc est simulé en période de jour et de nuit.

Dès la mise en service du parc éolien, la réglementation prévoit une **réception acoustique** pour vérifier le respect de ces limites réglementaires. Le cas échéant, les services de l'Etat valident alors le **plan de bridage**.

/ Questions et réactions des participants sur l'acoustique /

Remarque sur l'acoustique :

Un participant habitant à Embourie signale que par forts vents de Nord-Est, il entend à la fois la LGV et les éoliennes du Theil.

Comment être sûr que le plan de bridage sera respecté et sera efficace ?

L'exploitant d'un parc éolien a une obligation de résultat et non pas une obligation de moyen vis à vis du niveau d'émergence sonore engendré par le parc.

Il ne lui suffit donc pas de déclarer qu'un plan de bridage est mis en œuvre. Dans les 6 mois suivant la mise en service du parc, des mesures acoustiques sont réalisées par les services de l'Etat, pour vérifier que le parc respecte bien dans les faits la réglementation. Si ce n'est pas le cas, les services de l'Etat peuvent imposer un arrêt du parc jusqu'à la mise en conformité. Il n'est donc pas dans l'intérêt de l'exploitant de prendre un risque sur ces questions. Les études acoustiques permettant de définir le plan de bridage sont faites avec le plus grand sérieux.

Par la suite un contrôle de l'impact sonore de l'installation peut être demandé au cours de la 2ème année d'exploitation, puis un contrôle acoustique périodique intervient tous les 5ans durant toute la durée de vie du parc.

De plus, des citoyens peuvent demander à la DREAL l'accès aux données d'exploitation (avec le suivi des bridages effectué) communiqué à cette dernière par l'exploitant.

Enfin, en cas de problème, les habitants peuvent demander aux

inspecteurs ICPE qu'une vérification spéciale de la conformité acoustique du parc soit réalisée.

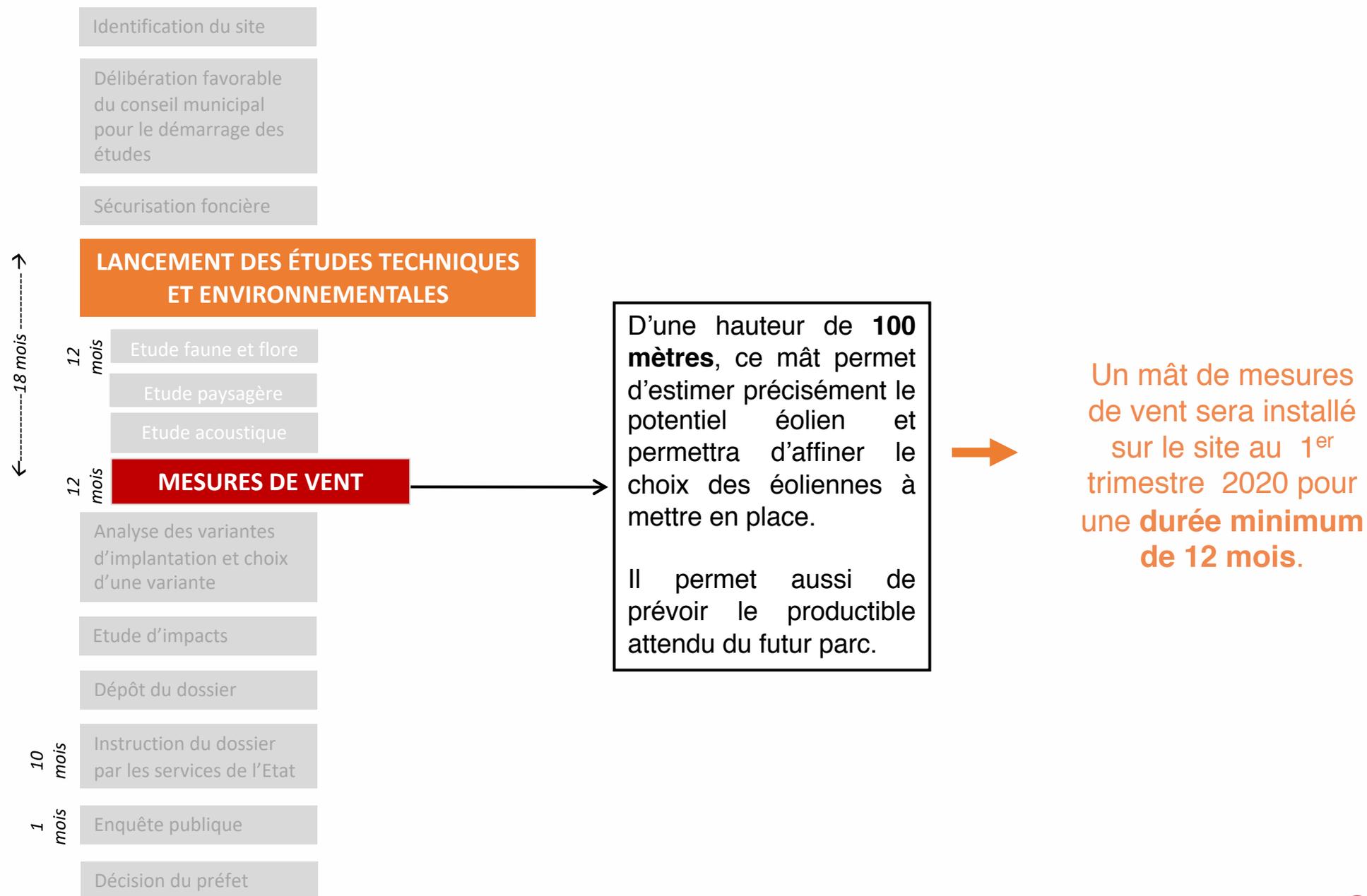
Proposition d'un participant : Il serait bon de prévoir un relais en mairie afin que les gens qui ne savent pas comment faire cette demande directement puissent faire le signalement en cas de problème.

Les points d'installation des sonomètres pour la campagne d'étude acoustique ont été validés sur carte avec les personnes présentes. Il s'agit des hameaux riverains de la zone d'étude :

- Bois Vignault (Hanc)
- la Fragnée (Hanc)
- le Fouilloux
- Bramefan
- Rolaire
- Puits Chauvet Bas
- Puits Chauvet Haut

(sous réserve d'obtenir l'autorisation des propriétaires pour l'installation des sonomètres, notamment pour les lieux-dits ne correspondant qu'à une seule habitation.)

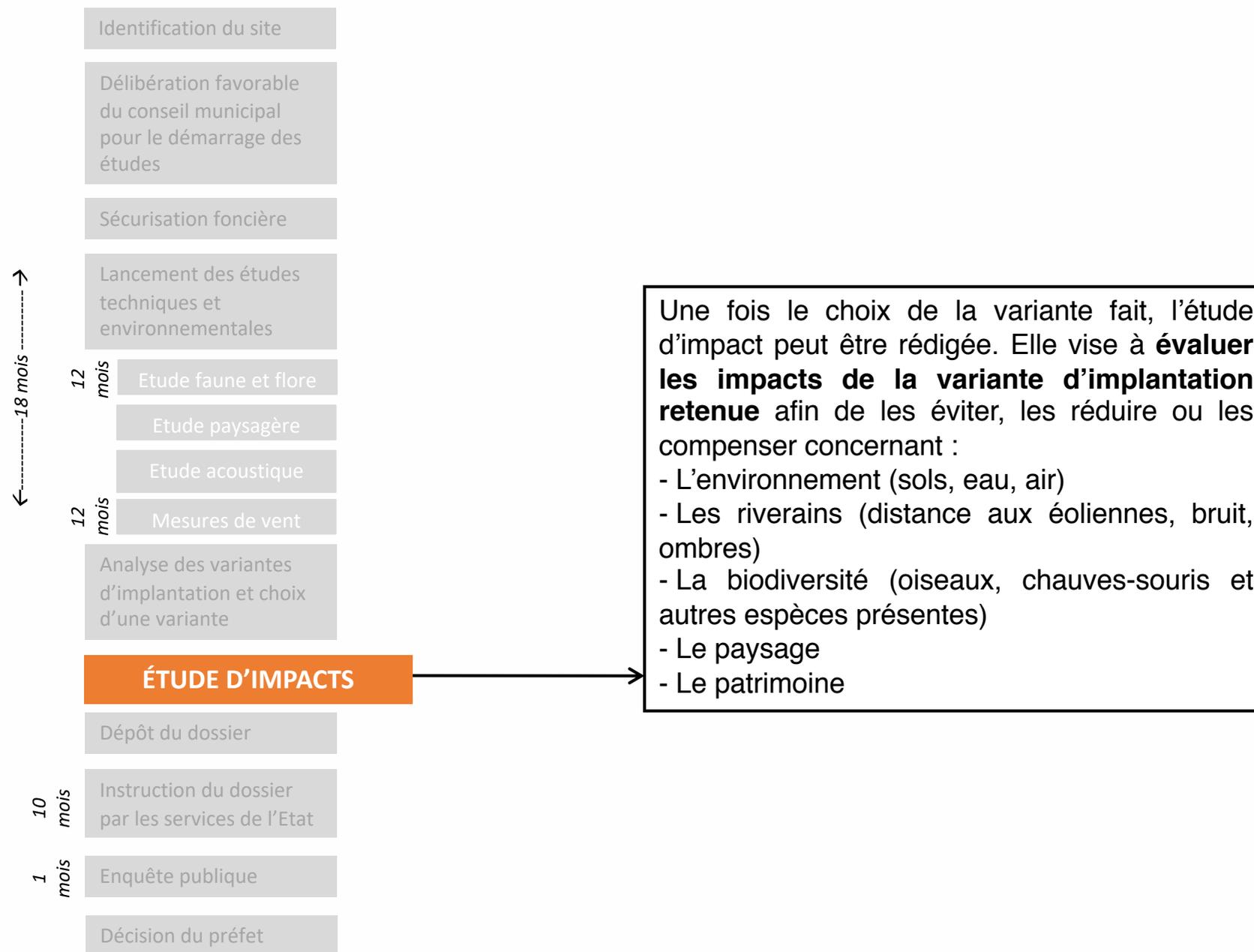
Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



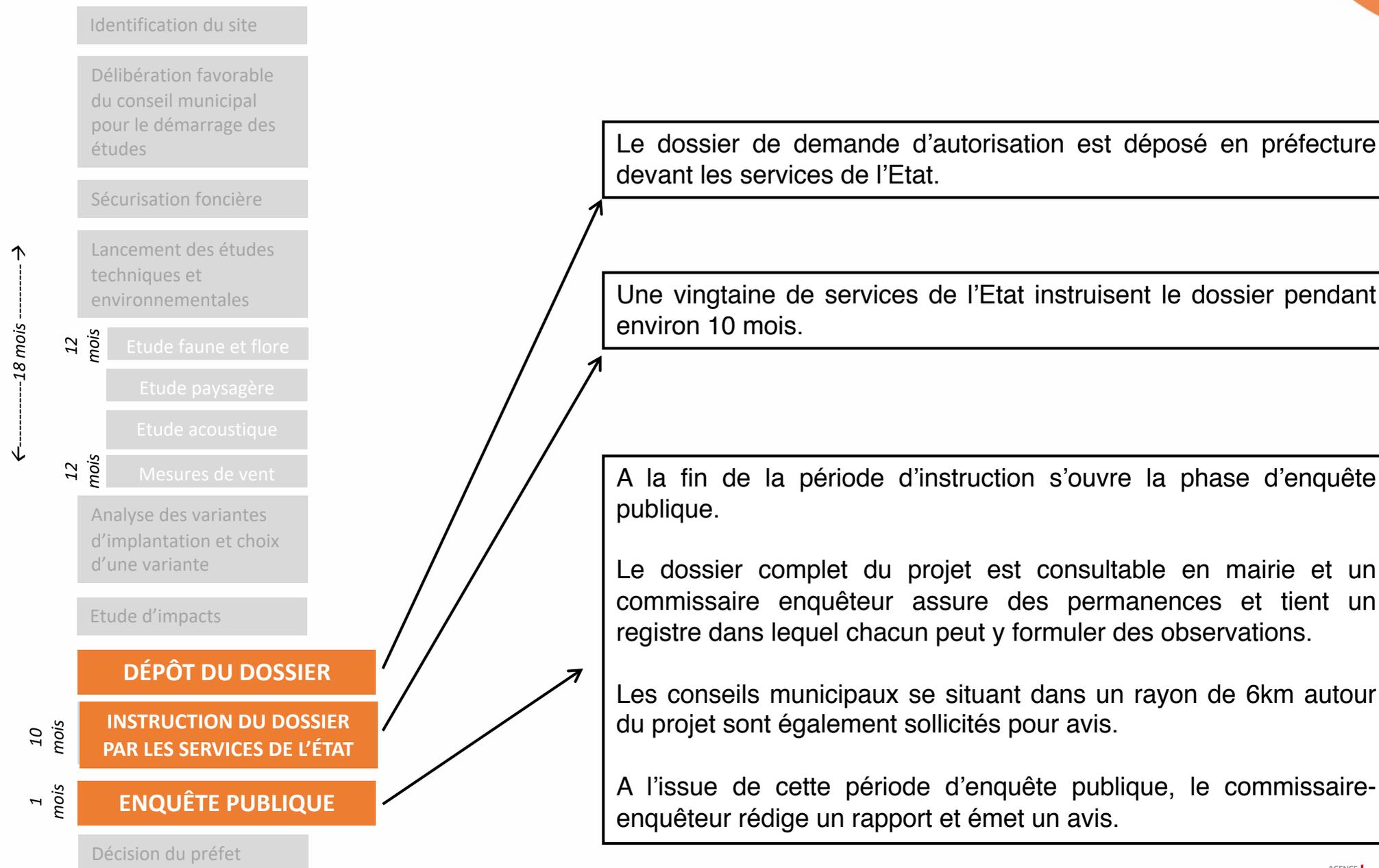
Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



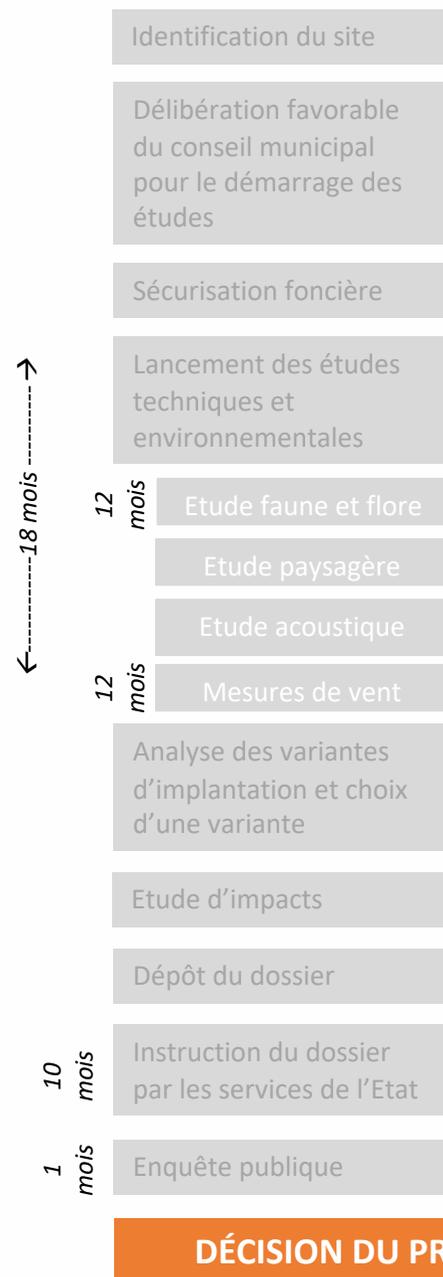
Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Le projet éolien de Paizay Naudouin Embourie : étape par étape



Question d'un participant :

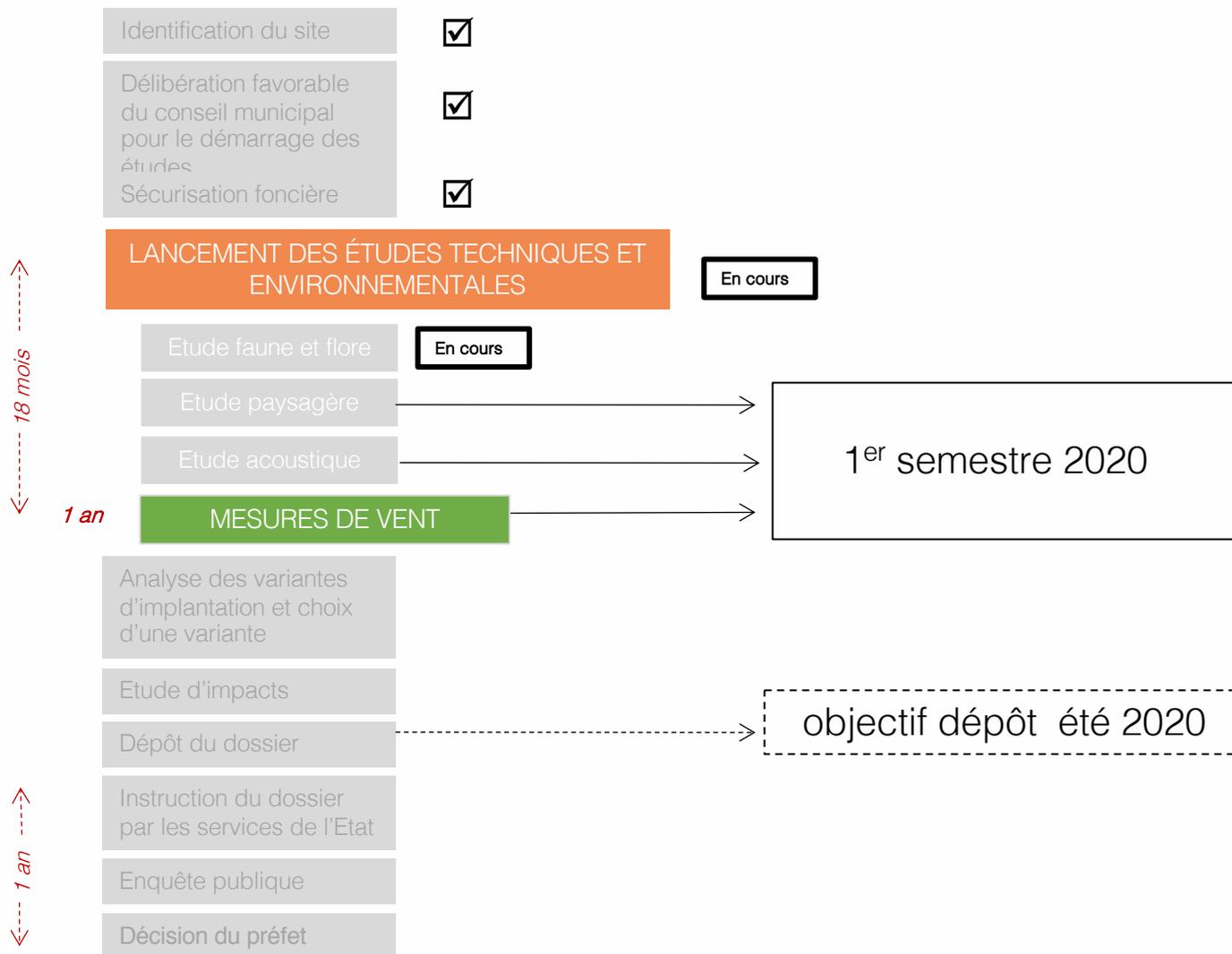
Est-ce qu'il y a une phase de demande de permis de construire suite à l'autorisation ?

Si le parc est autorisé par le préfet, cela vaut autorisation unique pour :

- Le défrichage, si défrichage il y a
- La construction du parc
- L'exploitation du parc

A l'issue de la procédure d'instruction et de consultation des communes et des habitants, le Préfet du département signe un arrêté unique qui regroupe ces autorisations.

Les étapes du projet : synthèse



Vue d'ensemble

LE PLANNING PRÉVISIONNEL

2018

- Contact avec les élus
- Accords des propriétaires
- Consultations des administrations

2019

- Accord du conseil municipal
- Études environnementales : lancement des états initiaux et étude des impacts
- Étude acoustique : campagne de mesure état initial
- Communication

2020

- Études environnementales : Elaboration des variantes & choix du scénario final
- Études environnementales : Etude des impacts
- Constitution du dossier DAE et de l'étude de danger
- Instruction Administrative
- Communication

2021...

- Enquête Publique et décision préfectorale
- Montage juridique et financier **(2022)**
- Construction **(2023-2024)**
- Mise en service et exploitation **(2024 et plus...)**

QUESTIONS DIVERSES DES PARTICIPANTS

Vers des éoliennes de quelle puissance s'oriente t'on ?

On s'oriente actuellement sur des éoliennes d'une puissance de 3,5MW.

De quelle hauteur seront les éoliennes ?

Cela dépendra du résultat des études et notamment du nombre total d'éoliennes envisageables au regard des différents enjeux présents sur la zone d'étude. Si le choix de la variante finale revient à SOLVÉO Energie.

Cependant la cheffe de projet indique être disposée, à production égale, à prendre en considérations des préférences qui seraient exprimées par des habitants sur le couple hauteur/nombre d'éoliennes dans le choix de la variante finale.

Quel sera le poste de raccordement pour le parc de Paizay Naudouin Embourie ?

Il n'est pas possible de le savoir à l'avance car entre le moment où l'on fait une hypothèse et celui où on fait la demande, il peut y avoir beaucoup de changement dans les postes disposant des capacités de raccordement.

Actuellement les postes de raccordement les plus proches sont celui de la Madeleine, et celui de Cœur de Poitou.

Le raccordement est indiqué au développeur éolien par le gestionnaire du réseaux au moment de l'autorisation du parc.

Dans tous les cas, les travaux sont à la charge du développeur et le raccordement est réalisé de façon à être complètement enterré.

Le plus souvent, le raccordement s'effectue en suivant les routes et chemins existants afin d'éviter tout défrichement inutile.

LES EOLIENNES REPRESENTENT-ELLES UN DANGER POUR LES OISEAUX ?



Selon les derniers chiffres, le **taux de mortalité est environ égal à 4 oiseaux par éolienne et par an**. Ce chiffre peut varier selon la configuration du parc éolien, le relief, les conditions météorologiques ou encore la densité de l'avifaune.

Selon l'étude de la LPO parue en 2017, la mortalité réelle varie entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an. Résultats comparables à ceux obtenus aux Etats-Unis (5,2 selon Loss et al, 2013) ou au Canada (8,2 selon Zimmerling et al, 2013).

La LPO préconise de refuser l'implantation dans ou à trop proche proximité des ZPS (Zones de Protection Spéciale : zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux).

Néanmoins, les **études d'impacts** permettent désormais de limiter les effets négatifs de l'implantation d'éoliennes, grâce à un suivi ornithologique réalisé en amont. Il peut être complété après la mise en service du parc par le **programme national « éolien-biodiversité »**.

A titre indicatif, les réseaux routier et électrique sont respectivement responsables de la mort de **30 à 100 et de 40 à 120 oiseaux par km par an** et des centaines de milliers d'entre eux sont victimes de collisions... avec les baies vitrées.

Source : *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune – Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1995 – 2017, LPO France*

L'IMPLANTATION D'EOLIENNES IMPLIQUE-T-ELLE UNE DEVALUATION IMMOBILIERE ?

Un participant évoque notamment le fait que le marché de l'immobilier sur la zone se caractérise déjà par des prix bas et s'inquiète d'une baisse des prix liée à l'implantation d'un parc éolien.



Les nombreuses études indépendantes menées convergent pour conclure à un **impact limité des parcs éoliens sur les biens immobiliers.**

L'étude la plus complète, la plus vaste et la plus rigoureuse a été conduite aux Etats-Unis, par le *Lawrence Berkeley National Laboratory*, en 2009.

- Analyse fine de la vente de 7 500 maisons (avec visite de chacune), situées jusqu'à 16 km de 24 parcs éoliens, en prenant en compte les transactions avant et après l'installation des éoliennes. (Résultats comparés selon différents modèles statistiques pour garantir leur fiabilité.
- Constat que, dans l'échantillon de foyers analysés, **ces impacts négatifs sont trop petits/et ou trop rares pour être statistiquement observables.**

Analyse faite en France par **Climat Energie Environnement** en 2010 : rapport sur l'impact de la présence de parcs éoliens sur le marché immobilier local

- Nord-Pas-de-Calais, autour de 5 parcs éoliens. 10 000 transactions immobilières ont été analysées dans 116 communes (5 km d'un parc) sur une durée de 7 ans (3 ans avant construction, 1 an de chantier, 3 ans après la mise en service)
- **Pas de baisse apparente de demande de permis de construire**, sur la périphérie immédiate (0 à 2 km), la **valeur moyenne de la dizaine de maisons vendues chaque année n'a pas connu d'infléchissement notable.**

Une éolienne est-elle recyclable ?



Une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : **béton (pour les fondations, et certains mâts), acier, fonte**, et en moins grande quantité de matériaux composites : polyester, fibre de verre ou fibre de carbone, résine (pour la nacelle et les pales).

- **Le béton est recyclable à 100%.**
NB : Le rapport du CGE constate que pour les parcs qui ont été renouvelés jusqu'à maintenant, les socles en béton ont été excavés totalement, bien que la réglementation française ne l'exige pas.
- **L'acier et les métaux sont recyclés à 90%.**
- La **valorisation des pales**, constituées de matériaux composites reste à améliorer. Elle fait l'objet d'études avancées. Les pales contenant de la fibre de verre sont incinérées avec production de chaleur, ou mises en décharge. Les pales en fibre de carbone pourront faire l'objet de revalorisation matière, mais les filières de recyclages ne sont pas encore prêtes.
- Très peu d'éoliennes en France utilisent des **aimants permanents** (contenant des terres rares). La revalorisation de ces éléments n'est pas encore possible : la mise en place d'une filière de valorisation est à l'études à l'échelle européenne.

	Proportion de matière (en poids)
Béton*	75 %
Acier	18,9 %
Fonte	3,5 %
Composite	1,8 %
Cuivre	0,5 %
Aluminium	0,3 %
Aimants permanents	< 0,004 %
Total	100

Etude du CGE sur les parcs éoliens terrestres en France effectivement installés (démantèlement de 2019 à 2038)
* béton : fondations incluses

Source :

Sylvie Alexandre, Philippe Follenfant, Benoît Legaît :
Economie circulaire dans la filière éolienne terrestre en France. Rapport au ministre de la transition écologique et solidaire. Conseil général de l'économie, mai 2019. N° 2019/N°01/CGE/SG

Les retombées économiques et financières

Retombées fiscales et budget alloué aux mesures d'accompagnement

Dans l'hypothèse d'un parc éolien de 6 éoliennes de puissance unitaire 3 MW, soit un parc de 18 MW, voici une estimation de la fiscalité attendue et des mesures envisagées :

a) Retombées fiscales :

- 20 % du montant de l'IFER soit : 26 640 €
 - TFPB, soit : 9 400 €
- } ~ **36 000 €/an**

b) Mesures d'accompagnement :

- Investissement (hors coût du raccordement) : 22,95 millions d'€
- 1% de ce montant, soit : **229 500 €**

Les **Mesures d'Accompagnement du projet**, souvent d'ordre économique ou contractuel, visent à faciliter son acceptation ou son insertion sur le territoire de la commune par la mise en œuvre d'un projet touristique, d'un projet d'information sur les énergies...

Retombées fiscales et budget alloué aux mesures d'accompagnement

Les retombées locales d'un parc éolien pour une commune sont de trois ordres :

a) Retombées fiscales :

- Répartition de la fiscalité communautaire liée à l'éolien : IFER (7400 €/MW)
- Foncier bâti (TFPB)

b) Activité pour entreprises locales en phase de construction :

- ~ 7% pour les entreprises locales

c) Mesures d'accompagnement :

- 1% du montant d'investissement

Les **Mesures d'Accompagnement du projet**, souvent d'ordre économique ou contractuel, visent à faciliter son acceptation ou son insertion sur le territoire de la commune par la mise en œuvre d'un projet touristique, d'un projet d'information sur les énergies...

La démarche d'information concertation

La démarche proposée : vos suggestions ?



ÉLECTIONS MUNICIPALES

mars 2020

4^{ème} trimestre 2019

1^{er} trimestre 2020

2^{ème} trimestre 2020

DÉVELOPPEMENT DU PROJET



INSTRUCTION

ELUS


Entretiens élus
intercommunalité


Présentation
conseil municipal
PNE

Présentation
conseils municipaux
limitrophes

CITOYENS


Comité consultatif
éolien n°1


Comité consultatif
éolien n°2


Comité consultatif
éolien n°3

RIVERAINS


Porte-à-porte
riverains


Ateliers riverains



Respect du cadre
réglementaire
de la concertation
volontaire

GRAND PUBLIC


Bulletin
d'information 1


Action
Presse


Publication avis
PQR x2


Dossier de la
consultation


Site
internet


Affichage


Bilan de la
concertation

CITOYENS
INVESTISSEURS


Réunion référent
financement participatif


Groupes de travail
financement
participatif

Vos contributions

- Quels sont les sujets que vous jugez importants à communiquer aux riverains ? Au grand public ?
- Quel périmètre riverains ?
- Quels sont les sujets que vous souhaitez voir évoqués dans les prochains ateliers ?

Questions et réactions des participants sur la démarche de concertation et le comité consultatif

► Un périmètre de proximité pour le porte-à-porte

Les participants ont été invités à identifier sur une carte l'ensemble des hameaux qui à leur yeux devront être inclus dans le périmètres du porte à porte. (cf. ci contre hameau surligné en violet)

- Bois Vignault (Hanc)
- la Fragnée (Hanc)
- Villeneuve (Pioussay)
- le Fouilloux
- Bramefan
- Tourteron
- Rolaire
- Saveille
- Puits Chauvet Haut
- Puits Chauvet bas

Ils ont par ailleurs demandé à ce que le porte-à-porte soit réalisé auprès de tous les foyers de Saveille, ce qui était par ailleurs déjà prévu par Solvéo Energie.

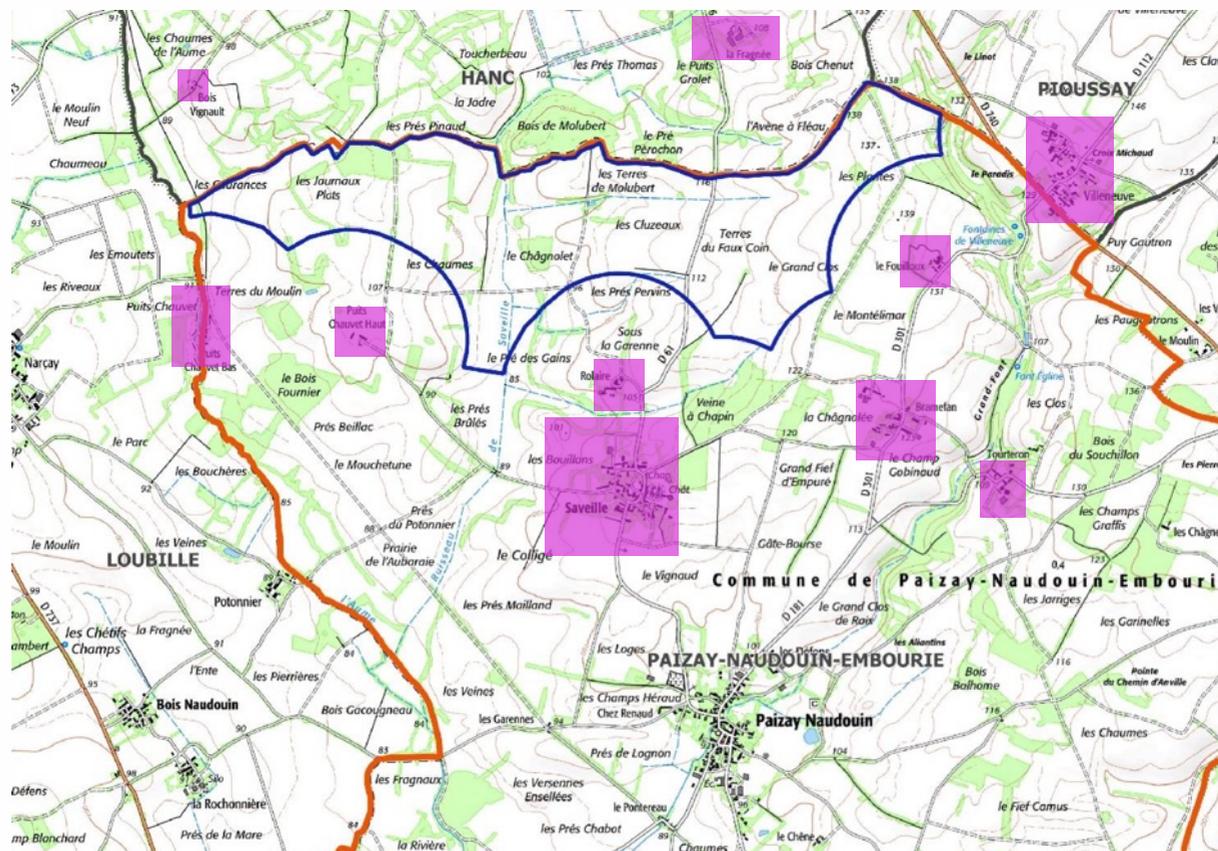
► Un porte à porte qui doit prendre en compte la population anglophone.

Un des participants suggère de prévoir un questionnaire et des personnes en mesure de réaliser le porte à porte en anglais afin de pouvoir inclure les habitants du village d'origine britannique dont certains ne parlent pas ou peu français.

► Une demande de transparence et de suivi

Les participants jugent également important de pouvoir avoir un retour transparent sur les questions et inquiétudes qui seraient exprimés par les habitants au cours du porte à porte.

→ Un compte rendu de cette étape est prévue et sera communiqué au comité consultatif.



► Le comité consultatif, modalités de participation

Une question est posée pour savoir comment les personnes ont été informées de la tenue de ce comité et qui a été invité .

Le choix a été fait de faire connaître ce comité par le bouche à oreilles afin de pouvoir rester sur un travail en petit groupe (max une quinzaine de personnes) , qui est le format adapté à cette phase amont par rapport à l'avancée du projet.

Certaines personnes, comme les commerçants de la communes, et certains présidents d'association, qui par nature constituent des bons relais d'opinion dans un village rural, ont été contactés directement.

Les habitants rencontrés lors du diagnostic réalisé par l'agence Tact ont également été recontactés et invités à informer les personnes de leur entourage susceptibles d'être intéressées de la tenue de ces réunions.

La lettre d'invitation a enfin été transmise par l'intermédiaire de Monsieur le maire aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent également relayer l'information (à l'occasion du conseil municipal du 6 décembre) .

Il est précisé que les agriculteurs ayant du foncier sur la zone d'étude et un accord avec le développeur ont été invité à rester dans un premier temps en retrait de ces réunions pour que chacun puisse s'exprimer le plus librement possible.

Le comité consultatif, prochaines réunions

Il est entendu de reprendre contact fin janvier en vue d'organiser une session du comité dans la deuxième moitié du mois de février (également en fonction du nombre de personnes intéressées et de l'évolution du contexte.)

Tact effectuera une relance auprès des présidents des associations présentes sur la commune (comité des fêtes, parents d'élèves, etc.)

Les participants sont également invités à faire connaître le dispositif autour d'eux en vue d'augmenter le nombre de participants au comité.

Lors de la prochaine session, les études ne seront encore pas finalisées. Il s'agira donc de mettre à profit ce moment : exposer en détails les aspects de retombées financières d'un parc éolien, avec un zoom sur les retombées fiscales mais également faire un point sur modalités de financement participatif envisageables pour ce projet (voir encadré ci-contre).

Les autres thèmes à traiter dans les prochains ateliers ?

Les participants soulignent l'importance de pouvoir, au cours de la démarche de concertation, définir les modalités de dialogue avec l'exploitant du parc tout au long de la vie du projet, notamment en prévoyant dès à présent la tenue d'un comité de suivi régulier.

Février 2020

Atelier n° 2 : Le parc éolien comme ressource pour le territoire

Objectifs :

1. Comprendre les mécanismes des retombées financières et amorcer une réflexion locale sur le fléchage des ces retombées pour la commune

Les participants sont invités à commencer à réfléchir sur ces thématiques en vue du prochain atelier.

Monsieur le maire signale que diagnostic et la rénovation énergétique des logements dont la commune est propriétaire et du bâtiment de la mairie pourrait être une piste de réflexion parmi d'autre concernant l'utilisation des retombées fiscales et l'utilisation de l'enveloppe allouée aux mesures d'accompagnement.

2. S'informer sur les possibilités de financement participatif concernant ce projet

Livrable :

1. Compte-rendu incluant les propositions faites par les participants lors de l'atelier



Adeline MANCEL
Ingénieur Projet Éolien

a.mancel@solveo-energie.com
Mob : 06 25 94 64 23

AGENCE REGIONS OUEST
24 rue de Coulmiers
44 000 Nantes

www.solveo-energie.com



Audrey BENASSI
Chargée de projets
audrey.benassi@agencetact.fr

Tel : 02 53 35 40 04
Mob: 06 51 80 61 81

AGENCE TACT

8 rue Saint Domingue
44200 Nantes
www.agencetact.fr

